Propos recueillis par

Guido Olivieri

3

A Capoue, ni délices ni «lager» mais un univers à la Kafka

Le leader des réfugiés nous déclare :

« ROME NE FAIT PAS GRAND-CHOSE »

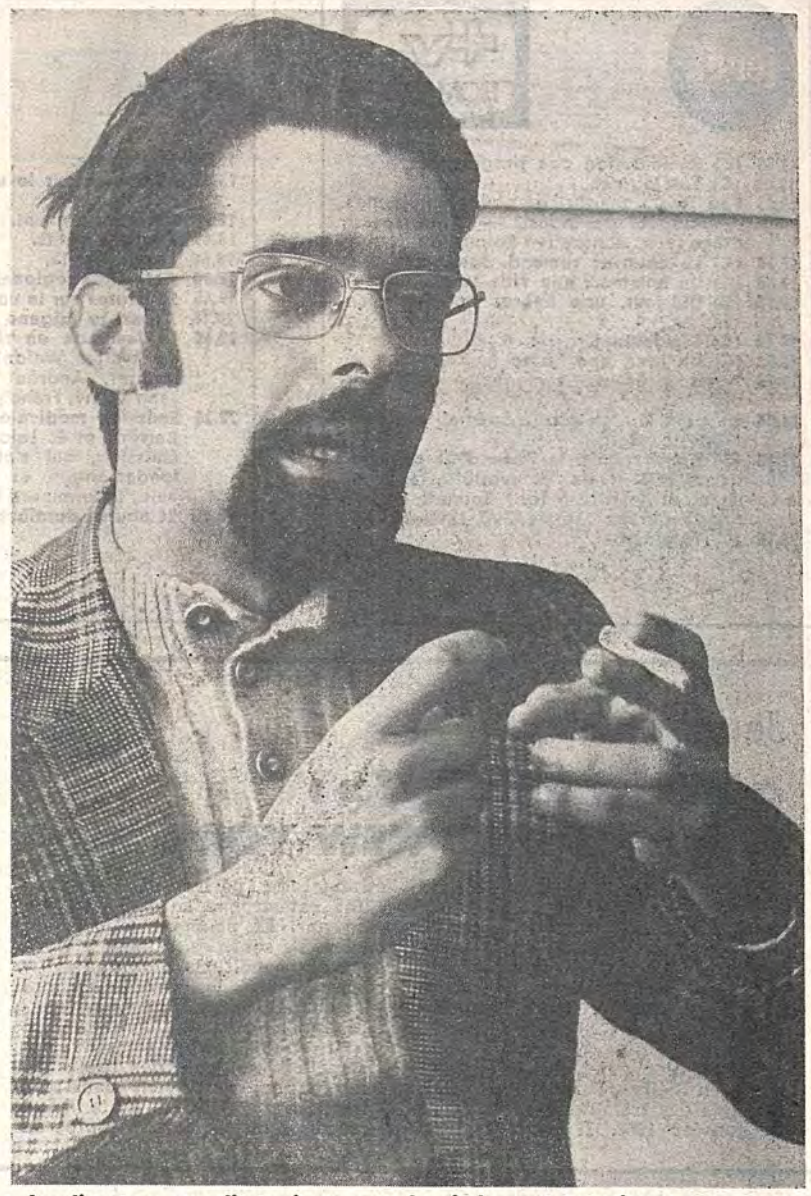

« Le directeur me dit toujours que le règlement est vieux... »

L'univers kafkaïen du camp de réfugiés de Capoue n'aurait peut-être jamais été connu si ses portes ne s'étaient ouvertes sur un homme pour qui la liberté ne peut se plier aux mots et aux règlements, le docteur Taxiarchis, 27 ans. C'est sous son impulsion que la lutte a commencé ; c'est grâce à lui que l'on parle du camp de Capoue ; c'est aussi grâce à lui que les réfugiés ont vu s'améliorer leur ordinaire. Après avoir établi un dossier sur ce camp, après avoir rapporté le témoignage d'un visiteur clandestin venu de l'extérieur, c'est bien entendu lui qu'il fallait rencontrer.

— Docteur, encore une fois, pourquoi arrive-t-on à Capoue ? Pourquoi vous-même y avez-vous été conduit ?

— J'ai achevé mes études de médecine à Vienne, en 1971 et suis rentré en Grèce pour y exercer mon métier. Vous connaissez la situation de mon pays, aussi me suis-je inscrit à « Défense démocratique ». J'ai été arrêté puis, grâce à un faux passeport, j'ai pu passer en Yougoslavie le 23 décembre 1971. La milice yougoslave m'a alors expulsé vers l'Italie dans la nuit du 28 décembre. Les Italiens m'ont gardé un mois dans le camp de Trieste pour les contrôles d'usage et c'est là que j'ai reçu l'asile politique... qui devait me conduire à Capoue !

— Quelle était l'atmosphère à Trieste ?

— Très calme. Vous savez, quand on a fui un pays totalitaire on n'a qu'une peur : y être renvoyé ! Et comme c'est durant cette période que l'on attend la décision des autorités...

— Aussi, l'arrivée à Capoue représente-t-elle un premier pas vers la sécurité ?

— Et moi, j'ai tout de suite pensé que c'était Auschwitz ! D'ailleurs j'ai aussitôt commencé à me disputer avec le directeur ; un homme de droite actuellement ami des néo-fascistes d'Almirante. Nous n'avions évidemment pas les mêmes idées sur la liberté, sur la dignité. Je le lui ai dit.

— Un jeu dangereux...

— Non ! Il a bien essayé de me menacer. Alors je lui ai dit : « Tu es fasciste et moi je suis antifasciste. Comme il y a beaucoup plus d'antifascistes que de fascistes, c'est toi qui perdra ! » Je ne suis pas communiste. Il me suffit que l'on soit antifasciste et que l'on m'aide à libérer mon pays.

— Avec une telle entrée en matière ne risquiez-vous pas d'être particulièrement surveillé, empêché d'agir ?

— Quand je suis arrivé au camp je ne parlais pas un mot d'italien. Il me fallait l'apprendre et découvrir qui étaient mes amis. Je savais qu'il y avait beaucoup de mouchards autour de moi. En outre, il me fallait arriver à exercer la médecine, même sans être payé. Vous savez, c'est un métier que l'on ne peut pas arrêter de pratiquer parce qu'on l'oublie vite. Le matin, j'ai obtenu de travailler comme médecin à l'hôpital F. Palasciano de Capoue. L'après-midi je travaillais au dispensaire du camp, pour un salaire royal de 1500 lires, moins de dix francs suisses...

— Quand avez-vous constaté qu'il était possible de faire plier les autorités ?

— J'allai voir le directeur pour lui demander une autorisation pour me rendre trois jours à Milan, ce qu'il me refusa. Je lui demandai alors si nous étions libres ? Oui, répondit-il, mais pas en dehors du camp ! Vous êtes nos hôtes et un hôte ne peut pas aller n'importe où dans la maison. Je lui répliquai que je me considérais prisonnier... et que j'irais malgré tout à Milan. Je me rendis alors à la police, toujours en quête de ce permis. Là, le questeur me demande : « Sais-tu, docteur, ce qu'est la liberté ? » C'est à moi qu'il osait demander ça ! Dans de telles conditions, il ne me restait plus qu'à leur donner l'adresse où je me rendais et la durée de mon séjour. Et je suis parti, sans permis...

— Quelles ont été les conséquences de cette décision ?

— Mauvaises... pour le directeur ! Je suis rentré un dimanche et j'avais annoncé que je commencerais une grève de la faim. Le directeur était là pour me demander d'y renoncer. C'est bien la première fois qu'il devait interrompre son week-end, le pauvre.

— C'est à ce moment que commence votre lutte à visage découvert ?

— Oui. Je suis rentré le 4 février. Le 5, déjà, tous les gros bonnets sont venus de Rome, mais on ne voulait pas nous entendre. Aussi avons-nous créé une commission pour la grève et une commission interne. Le 6, nous manifestions et l'on commença à parler de nous.

— Qu'avez-vous obtenu ?

— Je savais que le camp disposait d'un peu plus d'un million et demi de lires pour chaque réfugié. J'allai demander au directeur où passait cet argent, parce qu'il était clair que, pour moi, on dépensait bien moins. Savez-vous ce qu'il m'a répondu ? Que l'on aurait dépensé cet argent si j'avais été malade, mais que comme je ne l'étais pas...

Notre premier gros problème était d'obtenir une alimentation convenable, et avec les fonds disponibles cela devait évidemment être possible. Et nous avons réussi très vite ! Le matin, on a commencé à avoir du beurre et de la confiture, de la viande cinq fois par semaine au lieu de deux fois...

— Le directeur avait donc les moyens de vous donner satisfaction ?

— Vous savez, c'est un bureaucrate. Prenez l'affaire des yogourts. Je suis médecin et j'estimais qu'il était très important de recevoir un yogourt par jour, ce que j'allais dire au directeur. Celui-ci m'objecta aussitôt qu'il ne pouvait prendre seul une décision aussi grave. Je lui demandai alors s'il pouvait le demander à Rome ? Ça, il l'a tout de suite fait. Au moins trente coups de téléphone dans la matinée, ce qui, ce jour-là, a fait que les yogourts — que nous avons eus — ont dû coûter très cher ! C'est la seule chose qu'il sait faire cet homme-là, téléphoner à ses supérieurs. Au camp, on l'appelle d'ailleurs Monsieur Téléphone !

ENQUÊTE 24

— Je vous avoue que je suis un peu surpris de vous entendre parler de confiture...

— Oh, mais ça non plus on ne l'a pas eu comme ça ! Vous savez ce qu'il m'a répondu, le directeur, quand je lui ai parlé de confiture ? De la confiture ! Mais même mon fils n'a pas eu de confiture ce matin ! Et il a appelé son enfant — un truc à lui — qui jouait près de là. Qu'as-tu eu ce matin ? Et le gosse de réciter : Du café et du lait. Mais pas de confiture ? Non, pas de confiture. C'est pour ça que je lui ai demandé s'il avait eu de la brioche ? Oh, oui, de la brioche... Vous croyez qu'on me fait marcher comme ça !

— Ne pouvez-vous vous adresser aux instances internationales ?

— Je l'ai fait, je pense même que nous avons le droit et le devoir de dire à tous les pays qui donnent de l'argent pour nous : « Que fait-on de votre argent ? » Mais ce n'est pas simple, non plus. On entend des réponses tellement extraordinaires.

Tenez, il y a quelque temps, j'ai été voir le directeur pour obtenir l'autorisation d'habiter hors du camp, ma femme étant à son septième mois de grossesse. Ce qui me fut naturellement refusé (Hors du camp ? Tu es fou ! Sais-tu depuis combien de temps je suis là ? Depuis 1948, et j'en ai vu naître des enfants, ici ! Le mien ? Ah, non, le mien n'est pas né dans le camp...) Lorsque le prince Sadruddin, haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés est venu visiter le camp (le 19 janvier), j'ai naturellement rapporté ce refus. Et vous savez ce qu'il a répondu le directeur ? Que je n'avais pas fait une demande d'autorisation écrite ! Comme si l'on en faisait quand on vous a déjà dit non verbalement...

— Et cette intervention a-t-elle servi à quelque chose ?

— Pour moi, oui. Après les grèves, sans doute à cause de mes activités au sein du camp, j'ai reçu un document de voyage qui m'a permis de venir en Suisse. Et je l'ai reçu en quatorze jours alors que mes camarades l'attendent généralement durant sept mois...

— Donc, non seulement vous avez obtenu un résultat sur le plan matériel, mais vous-même avez pu arriver en Suisse.

— Voyez-vous, quand on m'a remis ce document de voyage on m'a demandé de payer une taxe. Ce que j'ai refusé. On ne m'a jamais payé mon travail, alors je ne vois pas pourquoi, moi, je devrais acquitter des taxes. Pour toute réponse on m'a dit : « Bon, bon, bon... »

Mais ce document de voyage, lui-même, contrevient aux conventions internationales. Tout d'abord il n'est valable que pour la Suisse, alors qu'il devrait l'être pour tous les pays membres. Ensuite, vous voyez, cela est même imprimé là, il devrait être bon pour un an. Or l'autorisation de quitter le camp dont je dispose n'est valable que jusqu'au 18 avril... Enfin, ce document est limité à **un seul** voyage en Suisse !

— Il y a donc nettement violation des conventions internationales ?

— Tout ce qui se passe aujourd'hui est contraire aux conventions, sans que personne ne songe à protester. Le directeur du camp me répond à chaque fois que tout cela est vieux, dépassé. Peut-être, mais comme personne ne songe à renouveler ces règlements, en ce qui me concerne je continue à penser qu'ils sont valables. Une loi ne peut-être abrogée que par une autre loi.

— Quels ont été vos rapports avec les carabiniers qui gardent le camp ?

— Ils ont été gentils. A une exception près, on ne peut rien dire contre eux. Ainsi, un soir où je suis rentré trop tard et qu'il pleuvait, j'ai trouvé le portail fermé. Faire le tour du camp pour passer par « notre » entrée signifiait un détour de plus d'un kilomètre. Aussi ai-je préféré passer par-dessus les grilles. « Que fais-tu là ? » m'a demandé un carabinier. Je le lui ai expliqué et il s'est borné à me dire que, en général, je ferais mieux de passer par le trou du grillage si je rentrais en retard.

— Vous m'avez parlé d'une exception ?

— Oui. Il s'agissait d'une fois où j'avais reçu un journaliste. J'ai été convoqué par un sous-officier qui m'a menacé de me reconduire en Grèce, où l'on saurait me remettre au pas ! J'ai, au nom de la commission interne, porté plainte contre ce cas inacceptable.

— Votre mouvement a permis des améliorations matérielles. Pensez-vous qu'il provoquera aussi des progrès sur le fond ?

— Nos grèves ont déjà facilité l'émigration vers les Etats-Unis. D'autres Etats semblent moins pressés : l'Australie invoque le changement du gouvernement, le Canada ses difficultés économiques, l'Afrique du Sud prend son temps pour examiner notre passé...

— Vous avez mis sous accusation l'Italie, en tant que responsable du camp, mais les autres pays ne semblent pas très soucieux de prendre la relève de Rome ?

— C'est vrai, en partie. Mais je vous assure que Rome ne fait pas grand-chose. Ainsi, nous attendions avec impatience la Commission d'émigration suédoise. Les Italiens me disaient qu'elle viendrait peut-être, ou qu'elle ne viendrait pas. J'ai finalement écrit moi-même à l'ambassade, qui m'a répondu qu'il ne fallait pas y compter pour cette année. C'est au moins une certitude que les Italiens auraient facilement pu nous donner.

— L'asile politique, aujourd'hui, c'est un peu le chemin du bagne ?

— Et encore faudrait-il que tout le monde l'obtienne ! Savez-vous qu'à Capoue nous sommes septante à l'avoir, sur quatre cents ? Et cela parce que les réfugiés de l'Est sont, paraît-il, partis non pour des raisons politiques mais pour des raisons économiques...

— Quelle différence cela fait-il ?

— Les réfugiés politiques, s'ils ont de la chance, peuvent obtenir un titre de voyage. Les autres non. C'est parfois Capoue pour toujours !

— Une dernière remarque docteur ?

— D'abord une question : Pourquoi touchions-nous, avant la grève, 890 lires par jour pour notre nourriture et pourquoi en touchons-nous maintenant 1030 ? Et maintenant ma conclusion : la responsabilité de ce qui nous arrive incombe à tous ceux qui ont signé les accords de Genève ! ■

FIN

Voir 24 HEURES des 21 et 25 avril